



Ville de Cerny

Extrait du registre des arrêtés *Essonne*

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 @ : mairie@cerny.fr

ARRÊTÉ N° 2026 / I / 102 - 8.3

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE PARKING SITUÉ A COTÉ DU 1A RUE DE LONGUEVILLE (EMPLACEMENT DE L'ANCIEN MONUMENT AUX MORTS) DU DIMANCHE 14 AU VENDREDI 19 JUIN 2026

Le Maire de CERNY (Essonne)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-1 à R.411-9 et R. 411-21-1,

Vu la demande d'autorisation d'occupation du domaine public formulée par Madame Marina RODRIGUEZ, coordinatrice de l'association « Café Le P'tit Cerny » en date du 15 mai 2026, Considérant la nécessité, afin d'assurer la sécurité publique, de réglementer le stationnement sur le parking situé à côté du 1A rue de Longueville (ancien emplacement du Monument aux Morts), à l'occasion du festival organisé du dimanche 14 juin au vendredi 19 juin 2026,

ARRÊTE

Article 1 : Du dimanche 14 juin au vendredi 19 juin 2026, en vue de l'organisation du festival, Madame Marina RODRIGUEZ, coordinatrice de l'association « Café Le P'tit Cerny » organisatrice du festival du P'tit Cerny, est autorisée à occuper le parking situé à côté du 1A rue de Longueville (ancien emplacement du Monument aux Morts).

Article 2 : La circulation piétonne devra être déviée sur le côté opposé.

Article 3 : Madame Marina RODRIGUEZ, coordinatrice de l'association « Café Le P'tit Cerny » devra obligatoirement maintenir en permanence la libre circulation des véhicules de services et de secours.

Article 4 : Madame Marina RODRIGUEZ, coordinatrice de l'association « Café Le P'tit Cerny » devra rendre les lieux en bon état de propreté.

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à la brigade de gendarmerie de Guigneville sur Essonne
- au centre de secours de Cerny
- à Madame Marina RODRIGUEZ, coordinatrice de l'association « Café Le P'tit Cerny »
- aux riverains

Fait en Mairie, le 21 mai 2026

Pour Marie - Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

Par suppléance,
Rémi HEUDE, 1^{er} Adjoint



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.